

# INSTITUT MEDITERRANEEN DE FORMATION EN MASSO KINESITHERAPIE

## NOTICE ET DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION POUR L'ADMISSION A LA FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME DE MASSEUR-KINESITHERAPEUTE 2024

### CANDIDATS ISSUS DE LA LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

*Ayants validé une première année universitaire avec l'obtention de 60 ECTS*

#### Adresse :

**Institut Méditerranéen de Formation Aux Métiers de la Santé**  
11, Place de la Lentilla  
CS 90008  
66025 PERPIGNAN cedex

#### Nous contacter :

☎ : 04 68 28 67 65

## SOMMAIRE

I-	DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET CAPACITÉ D'ACCUEIL	p.3
II-	CALENDRIER DE SÉLECTION 2024	p.4
III-	RESULTATS	p.4
IV-	INSCRIPTIONS DES CANDIDATS ET MODALITÉS DE SÉLECTION	p.5
V-	CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION À LA SÉLECTION	p.6
VI-	ADMISSION DÉFINITIVE	p.7
VII-	INFORMATIONS UTILES POUR L'ENTRÉE EN FORMATION	p. 8-9

ANNEXE 1 :	Fiche d'inscription	p.10
------------	---------------------	------

## **I- DISPOSITIONS GENERALES ET CAPACITE D'ACCUEIL**

### **ADMISSION DES CANDIDATS**

**Vu le code du sport**, notamment l'article R.221-1

**Vu l'arrêté du 17 janvier 2020** relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'état de masseur kinésithérapeute et notamment l'article 2 et l'article 5 Il « ...peuvent présenter leur candidature, auprès du directeur de l'institut, en vue de l'admission en première année de formation en masso-kinésithérapie, à la rentrée 2024, les étudiants ayant la qualité de sportif de haut niveau définie à l'article R. 221-1 du code du sport et ayant validé une première année universitaire ou bénéficié d'une procédure de validation des études, expériences professionnelles ou acquises personnelles dans les conditions déterminées par les articles D. 613-38 et suivants du code de l'éducation en vue d'accéder à cette première année de formation en masso-kinésithérapie....»

**Vu l'arrêté du 26 aout 2010** relatif aux dispenses d'épreuves accordées aux sportifs de haut niveau pour l'admission dans les instituts de formation en pédicurie-podologie, en ergothérapie et en psychomotricité et aux modalités spécifiques d'admission dans les instituts de formation en Masso kinésithérapie, article 1 :

Chaque année, l'Institut Méditerranéen de Formation en Masso-Kinésithérapie (IMFMK) peut accueillir 1 étudiant sportif de haut niveau en première année.

Les candidats doivent être inscrits sur les listes ministérielles de Sportif de Haut Niveau et avoir validé une première année universitaire (60 ECTS) pour l'entrée en IMFMK

L'admissibilité se fait sur dossier et l'admission sur entretien.

La sélection se fait par **un jury composé** du directeur de l'institut ou de son représentant, du responsable pédagogique, d'un masseur-kinésithérapeute responsable d'un terrain de stage clinique, d'un formateur masseur-kinésithérapeute de l'IMFMK.

**Adresse :**  
**Institut Méditerranéen de Formation Aux Métiers de la Santé**  
**11, Place de la Lentilla**  
**CS 90008**  
**66025 PERPIGNAN cedex**

**☎ : 04 68 28 67 65**

### **REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES**

Nous collectons des données personnelles vous concernant faisant l'objet d'un traitement informatisé. La base légale de ce traitement est réalisée dans le respect des obligations légales relatives au Règlement Général sur la Protection des Données dont les dispositions sont applicables depuis le 25 Mai 2018. Les données personnelles vous concernant sont utilisées dans le cadre de la gestion de votre dossier d'inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers et sont à usage exclusif de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de Perpignan. Ces données sont conservées pendant 5 ans puis supprimées.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant au CHU de Nîmes – rue du professeur Henri Pujol, à l'attention du Délégué à la protection des données (DPD) – 30900 NÎMES ou à [DPD@chu-nimes.fr](mailto:DPD@chu-nimes.fr). Une réclamation peut également être réalisée auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés<sup>1</sup>.

## II- CALENDRIER DE SELECTION 2024

### CALENDRIER DES INSCRIPTIONS :

**OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : le Lundi 25 Mars 2024**

**CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : le Jeudi 25 Avril 2024 à 23h59, heure de Paris**  
(Date limite d'envoi des dossiers, en recommandé avec accusé de réception, cachet de la poste faisant foi)

### CALENDRIER DES EPREUVES :

Etudes des dossiers	Du 29 Avril au 07 Mai 2024
Période d'entretien	Du mardi 21 Mai au Vendredi 24 Mai 2024

## III- RESULTATS

**Vendredi 21 Juin 2024 à 14 heures.**

Les résultats de l'épreuve seront affichés au siège de l'institut ainsi que sur son site internet :

[Modalités de sélection - Centre Hospitalier Perpignan - Centre Hospitalier Perpignan \(ch-perpignan.fr\)](http://ch-perpignan.fr)

Les résultats définitifs seront conditionnés par l'obtention des 60 ECTS, **obtenus en session 1** dans une des universités partenaires<sup>2</sup>, par le candidat ou la candidate sélectionné(e).

Tous les candidats seront également informés **par courrier postal et par courriel** de leurs résultats.

**Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

<sup>1</sup> <https://donnees-rgpd.fr/reglement>

<sup>2</sup> Universités : Montpellier, Nîmes, Paul-Valéry, Mayotte, Perpignan UPVD

## **IV- INSCRIPTION DES CANDIDATS ET MODALITES DE SELECTION**

### **- INSCRIPTION DES CANDIDATS**

Les candidats inscrits doivent s'acquitter du droit d'inscription à la sélection auprès de l'Institut Méditerranéen de Formation en Masso-Kinésithérapie.

### **- MODALITES DE SELECTION**

#### Admissibilité :

La vérification de la conformité des dossiers est effectuée par une commission de sélection composé du secrétaire et du responsable pédagogique de l'IMFMK. Tout dossier incomplet sera d'office écarté.

Seuls les candidats sélectionnés par la commission recevront une convocation pour l'entretien.

#### Admission :

L'épreuve d'admission est constituée d'un entretien avec le jury de sélection afin d'échanger sur le parcours scolaire et universitaire du candidat, ses motivations, ses objectifs et ses perspectives.

Seul le candidat ayant obtenu la meilleure note à l'entretien et ayant validé 60 ECTS, sera retenu à l'entrée en formation conduisant au Diplôme De Masseur-Kinésithérapeute.

#### **Important :**

**L'entretien se déroule exclusivement au sein de l'Institut Méditerranéen de Formation en Masso-Kinésithérapie**

**Au regard des contraintes d'organisation des jurys, les convocations fixées aux candidats doivent être impérativement respectées et ne peuvent être modifiées à leur demande quel qu'en soit le motif.**

## **V- CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION** **A ADRESSER EN RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION**

Joindre au dossier :

- Un chèque bancaire ou postal : d'un montant de 100 euros pour l'acquittement des droits d'inscription à la sélection, portant au verso le nom et prénom du candidat.  
Ce chèque doit être libellé à l'ordre de *Monsieur le Trésorier principal du CH de Perpignan*.
- La fiche d'inscription du candidat, préalablement téléchargée sur le site, renseignée, datée et signée par le candidat. (ANNEXE 1).
- La photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité ou passeport ou permis de conduire pour les candidats français ; passeport ou titre de séjour délivré par une Préfecture pour les candidats étrangers.
- Une copie du ou des diplômes détenus.
- Une copie du dossier de scolarité comportant toutes les notes et le détail des études avec les intitulés des Unités d'Enseignement et les contenus des programmes d'une année universitaire validée (L1 60 ECTS ou en cours de validation).
- Un document du ministère chargé des sports certifiant que le candidat est inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau
- Un certificat médical réalisé par un médecin agréé, attestant la non-contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute.
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation manuscrite
- Trois enveloppes « lettre suivie » préimbrées, autocollantes (format 110 x 220 mm, 20 g), libellées à l'adresse du candidat.  
Au verso, le candidat complétera la partie « expéditeur » en inscrivant : IMFMS – CS 90008 – 66025 PERPIGNAN Cedex.  
Il portera également son nom sur le coupon détachable portant la mention « destinataire »  
**(Ne surtout pas détacher le coupon).**

**ATTENTION RAPPEL :**

**Seuls les dossiers complets et conformes seront acceptés.**

- Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après le jeudi 25 avril 2024.
- Aucune information sur la réception du dossier ne sera donnée par téléphone.
- Si votre dossier est conforme, une convocation précisant le lieu et l'heure du déroulement des épreuves vous sera adressée, par courrier postal. Si vous n'avez pas reçu cette convocation, cinq jours au moins avant la date des épreuves, assurez-vous de votre inscription auprès de l'Institut.
- Les droits d'inscription de 100 euros à la sélection ne feront l'objet d'aucun remboursement.

**PENSEZ A SIGNER TOUS LES DOCUMENTS NECESSAIRES A VOTRE INSCRIPTION  
A LA SELECTION**

**VI- ADMISSION DEFINITIVE**

**CONFIRMATION DE L'ENTREE EN FORMATION**

A compter de l'affichage des résultats, le candidat admis devra confirmer son inscription auprès de l'Institut Méditerranéen de Formation en Masso-Kinésithérapie au plus tard **le lundi 01 juillet 2024 à 23h59 heure de Paris.**

La confirmation du candidat admis devra être réalisée par courriel (indiquer clairement votre nom et prénom).

En cas de désistement, le candidat devra adresser un courrier de désistement pour nous permettre de clôturer leur dossier et céder la place à un autre candidat.

**Passé le délai du 01 juillet 2024 le candidat qui ne se sera pas manifesté, sera présumé avoir renoncé au bénéfice de l'épreuve de sélection.**

Les demandes de report d'entrée en formation pourront être étudiées pour les candidats admis ayant confirmé leur intention d'entrer en formation.

*Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit, six mois avant la date de rentrée, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante.*

## CLASSEMENT DES CANDIDATS

A l'issue des épreuves de sélection, la commission d'examen des vœux établit une liste de classement comprenant une liste principale et une liste complémentaire.

Cette dernière doit permettre de combler la place vacante résultant des désistements éventuels.

## VII- INFORMATIONS UTILES POUR L'ENTREE EN FORMATION

### 1) Conditions médicales obligatoires

L'admission définitive dans l'Institut est subordonnée à la présentation, au plus tard, le jour de la rentrée en Institut d'un **certificat médical établi par un médecin agréé** attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession de Kinésithérapeute.

Les étudiants doivent également fournir, au plus tard, le jour de la première entrée en stage, un **certificat médical de vaccination conforme** à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (cf. Arrêté du 06 Mars 2007 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L.311-4 du code de la santé publique).

▲ *Toute vaccination incomplète rend impossible la mise en stage de l'étudiant.  
Aussi, le candidat admis doit entreprendre les démarches de vaccination Hépatite B nécessaires auprès de son médecin traitant afin que les vaccinations soient achevées lors du premier jour de la rentrée.*

### 2) Frais de formation

#### **3.1 Coût annuel de la formation et prise en charge financière**

Coût annuel de la formation (à titre indicatif pour l'année 2024/2025)	8 800 €
--	---------

Prise en charge financière du coût de la formation, vous devez relever d'une des quatre situations suivantes :

- ✓ 1) être étudiant en cours de scolarité en 2023-2024 → financement de droit par le Conseil Régional (IMFMK public).
- ✓ 2) être demandeurs d'emploi et produire le justificatif de l'inscription à Pôle Emploi et le document attestant que le candidat n'a pas de droits ouverts au Congé Individuel de Formation (CIF) → financement Conseil Régional
- ✓ 3) relever d'un financement par un employeur ou un fonds de formation en produisant avant le 1<sup>er</sup> août 2024 l'attestation de prise en charge des frais de formation.
- ✓ 4) financement à titre individuel, en réglant le coût de la formation avant le 2 septembre 2024. En cas de non-paiement dans les délais impartis, l'accès à la formation sera refusé.



### 3.2 Frais d'inscription universitaires

A titre indicatif, les coûts pour l'année 2023/2024 :

<b>Droits d'inscription annuels</b> : tarif universitaire ( <i>sous réserve de modification</i> )	170 €
---	-------

Dès l'entrée à l'IMFMK sont exigés :

- L'acquittement de la **Contribution Vie Etudiante et de Campus** (à titre d'information : **100 €** pour l'année 2023/2024) : pour savoir si vous êtes concerné consulter le site [www.cvec.etudiant.gouv.fr](http://www.cvec.etudiant.gouv.fr)
- L'attestation d'une assurance de responsabilité civile couvrant les risques professionnels

**Chacun de ces paiements, une fois effectué, ne fera l'objet d'aucun remboursement.**

### 3) Aides financières

Certains candidats bénéficiant de droits au chômage pourront obtenir des allocations (*rémunération mensuelle*) de la part de Pôle Emploi durant la formation (*candidats ayant déjà travaillé et pouvant être indemnisés*).

Les autres étudiants peuvent faire une demande d'obtention de bourses auprès du Conseil Régional d'Occitanie exclusivement par internet.

**Site internet** : [www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales](http://www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales)

### 4) Organisation des stages

Les stages sont organisés sur l'ensemble du territoire départemental voire régional. Les étudiants devront s'adapter aux exigences des lieux et aux horaires des stages (arrêté du 02 septembre 2015) et être autonomes dans leurs déplacements.

### 5) Hébergement

Il n'y a pas de possibilité d'hébergement pour les étudiants, cependant, un affichage d'offres de locations est disponible dans l'enceinte de l'Institut.

**ANNEXE 1**

**SELECTION SHN 2024**  
(SPORTIFS DE HAUT NIVEAU)  
FICHE D'INSCRIPTION

**A remplir et compléter en lettres majuscules**  
**A retourner obligatoirement dans votre dossier d'inscription à la**  
**sélection**

SEXE :  Femme  Homme

NOM DE NAISSANCE : .....

NOM D'USAGE : .....

Prénom : .....

Né.e le : ...../...../..... Lieu de Naissance : .....

Département de naissance (en chiffre) : ..... Nationalité : .....

Téléphone fixe : ...../...../...../...../..... Téléphone Portable : ...../...../...../...../.....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Mail : .....

**Etes-vous favorable à l'affichage de votre nom sur la liste des admis en formation :  Oui  Non**

Je soussigné.e .....  
déclare m'inscrire aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation préparant au Diplôme d'Etat  
de Masseur-kinésithérapeute, session 2024, pour les candidats relevant de la sélection des **Sportifs  
de Haut Niveau**.

Et, conformément à mon titre d'inscription à la sélection :

- Acquitte les frais de **100.00 €**,
- Atteste sur l'honneur :
  - L'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document,
  - Joindre au dossier les copies conformes aux originaux,
  - Avoir pris connaissance de la notice d'information,
  - Avoir pris connaissance des dispositions vaccinales obligatoires pour l'entrée en formation (cf. notice d'inscription).

**En cas de non-respect de ces conditions, ou d'envoi de dossier incomplet, l'Institut ne pourra être tenu pour responsable.**

Fait le : ..... à : .....

Signature :

Conformément à la loi de la CNIL n° 78-17 du 06 Janvier 1978 modifiée par le Décret du 29/05/2019, les résultats de sélection sont des données personnelles. Si vous ne souhaitez pas qu'ils apparaissent sur notre site internet, merci de nous en faire une demande expresse par courrier.